

SEA CSE-CSSCT



Le SEA-CSE-CSSCT est un tout jeune syndicat professionnel né en 2015, sur l'idée et l'envie partagées par des dirigeants de cabinets experts auprès des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CSE-CSSCT), de représenter la profession, tant auprès des pouvoirs publics que de toute organisation et d'être un organe structurant de la profession tout en conservant l'hétérogénéité des cabinets et de leurs pratiques.

Tout jeune syndicat né en 2015, le Syndicat des Experts Agréés (SEA-CSE-CSSCT) est constitué d'environ quarante d'adhérents, chiffre toujours en augmentation, représentant à eux seuls environ 80 % des expertises réalisées en France.

Les membres du SEA-CSE-CSSCT, tous représentants de cabinets experts auprès des CSE-CSSCT, **ont depuis sa création, pour volonté commune de faire reconnaître les apports du CSE-CSSCT**, en matière de prévention des risques professionnels et de santé au travail, de défendre ses prérogatives et notamment l'utilité pour les CSE-CSSCT de recourir dans certaines situations à un expert indépendant.

Depuis 3 ans que le SEA-CSE-CSSCT existe, nous sommes dans un contexte de changements juridiques importants concernant, de manière générale, les instances représentatives du personnel et plus particulièrement le CSE-CSSCT et les experts CSE-CSSCT. En effet, les différentes réformes, loi Rebsamen, loi El Khomri et maintenant la loi d'habilitation portée par le gouvernement « Macron » sont autant de sujets qui ont légitimé l'existence et occupé l'essentiel de l'activité du SEA-CSE-CSSCT.

Dans un premier temps, le SEA-CSE-CSSCT s'est donc focalisé sur son rôle de représentant de la profession d'experts et dans la défense des intérêts de la profession se positionnant sur les textes de lois par des amendements, en essayant d'être proactif et/ou en réaction aux textes de loi toujours plus nombreux... en rencontrant l'ensemble des acteurs allant du cabinet du Ministère du travail aux organisations syndicales...

Dans le temps restant, le SEA-CSE-CSSCT et l'ensemble de ses adhérents ont travaillé sur un référentiel des expertises CSE-CSSCT, socle commun et fédérateur, qui rassemble les principes d'actions et les bonnes pratiques, communs à la profession.

Comment les experts sont contrôlés ?

Le second sujet sur lequel le SEA-CSE-CSSCT souhaite travailler avec l'ensemble des acteurs du Ministère du travail et les partenaires sociaux au sein du Conseil d'orientation des conditions de travail (COCT), sera les critères de sélection actuels qui ne sont pas satisfaisants tant pour les cabinets que pour les entreprises. Nous restons profondément attachés au principe d'agrément.

Le SEA-CSE-CSSCT en tant que syndicat professionnel n'adhère à aucune fédération de branche et n'est représentatif d'aucune obédience syndicale.

Le SEA-CSE-CSSCT est neutre.

Quels sont les objectifs de demain pour le SEA-CSE-CSSCT ?

« La communication publique n'a pas été depuis 3 ans une priorité pour le SEA-CSE-CSSCT, qui s'est limité dans un premier temps à communiquer auprès des cabinets experts adhérents et des institutionnels, ministères, syndicats pour faire connaître et entendre le point de vue du SEA-CSE-CSSCT sur les différentes réformes réglementaires. Prochainement, le SEA-CSE-CSSCT communiquera de façon plus structurée et de manière plus conséquente sur son métier et son rôle.

La RSE et la QVT, ne sont pas actuellement à l'ordre du jour pour le SEA-CSE-CSSCT mais il paraît évident que d'ici quelques années, lorsque la structure définitive de notre syndicat sera finalisée, ces sujets seront évidemment au centre de nos préoccupations. »